

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Je soussignée, greffière de la Ville de La Prairie, donne avis à tous les citoyens concernés que le conseil de la Ville de La Prairie étudiera lors de la séance ordinaire du 6 mai 2019 qui se tiendra à 19 h 30, dans la salle du conseil de l'hôtel de Ville, au 170, boulevard Taschereau, bureau 400 à La Prairie, une demande de dérogation mineure relative au nombre d'accès à la rue pour un projet de construction d'un triplex au 645 à 649, rue Saint-Charles (lot 2 235 375 du cadastre du Québec).

La demande vise à rendre conforme un projet de construction résidentielle comprenant trois logements avec l'aménagement de deux accès à la rue alors qu'un seul est autorisé pour un terrain dont la largeur est moins de 20 mètres, tel que prévu à l'article 335 du règlement de zonage numéro 1250, le tout tel que montré au plan projet d'implantation préparé par Sylvain Labrecque, arpenteur-géomètre, daté du 29 mars 2019.

Toute personne ou organisme intéressé qui le désire pourra se faire entendre à cette occasion avant la prise de décision par le conseil.

Donné à La Prairie, ce 10 avril 2019

*(Signé) Danielle Simard*

Me Danielle Simard, OMA  
Greffière et directrice du Service  
du greffe et des affaires juridiques